

Attention personnes allergiques : le temps de l'herbe à poux est revenu

Comme à tous les ans à la mi-juillet revient le temps des allergies avec l'émergence du pollen de l'herbe à poux.

Environ 10% de la population du Québec, surtout celle résidant au sud de la province, est allergique au pollen de cette plante que les scientifiques appellent *Ambrosia Artemisiifolia* (petite herbe à poux) et *Ambrosia Trifida* (la grande herbe à poux).

Il s'agit de plantes annuelles dont la taille varie de 60 à 90 cm.

À chaque année, elles renaissent pour venir hanter plus de 600 000 Québécois plus sensibles aux produits allergènes.

L'herbe à poux est tenace et colonise les terres en friche, les bordures de chemin et les terrains mal entretenus.

De la mi-juillet jusqu'à la fin août, la fleur de l'*Ambrosia* dissémine dans l'air son pollen, c'est à ce moment qu'il faut agir pour s'éviter des désagréments.

La meilleure et la plus sûre façon de contrer les effets du pollen de l'herbe à poux est de l'éradiquer.

Pour l'éradiquer, il suffit de l'arracher, de la couper ou de la tuer à la vapeur et de se débarrasser des plants morts.

Dans certaines circonscriptions de la Gaspésie des campagnes systématiques d'éradication de l'herbe à poux ont permis d'assainir l'air ambiant.

Pour obtenir un environnement plus sain, chacun devrait s'assurer en juillet et août que son propre environnement est libre de cette plante.

Si chacun fait le ménage devant sa maison, la ville sera propre.

On estime que les coûts sociaux reliés à l'herbe à poux (soins de santé, absence au travail et inconfort) s'élèvent à près de 50 millions \$ par année au Québec.

Au cours des deux dernières années, la ville de Prévost a dépensé plus de 10 000 \$ pour venir à bout de cette plante.



Prévost aura en permanence un technicien en hygiène du milieu

M. Daniel Villeneuve vient d'être nommé par le conseil municipal de Prévost au poste de technicien en hygiène du milieu, lors de la réunion du conseil municipal, lundi le 9 juillet.

Son mandat comporte les responsabilités d'entretenir et de voir au bon fonctionnement de l'ensemble des stations de pompage d'eau potable de la Ville de Prévost incluant également l'usine d'épuration.

En outre, Monsieur Villeneuve assurera la sécurité de l'eau en effectuant des tests en accord avec les nouvelles normes et critère de qualité du ministère de l'Environnement. Cela signifie la prise de 24 tests d'analyse d'eau par mois contrairement aux huit tests actuels.

M. Daniel Villeneuve possède une solide expérience dans le domaine puisque c'est lui, qui assumait la

responsabilité de s'assurer de l'entretien et du bon fonctionnement des trois réseaux d'eau de Prévost. De plus, il procédait également à la prise d'échantillons selon l'ancienne procédure. Il a également suivi un cours à Vaudreuil au sujet de la problématique des eaux usées et des dernières techniques dans ce domaine. De plus, en raison de sa nomination à ce poste, M. Villeneuve devra obligatoirement suivre une nouvelle session de formation visant à acquérir des connaissances au sujet des nouvelles normes de tests des eaux potables.



Monsieur Daniel Villeneuve

Le nouveau technicien en hygiène du milieu assumait, depuis plusieurs années, le bon fonctionnement des trois réseaux, soit ceux du PSL, du Lac Écho et du Domaine Laurentien.

Il est à l'emploi de la Ville de Prévost depuis 12 ans.

Pour éviter les risques de contamination de l'eau

Les propriétaires de puits peuvent se procurer une trousse pour analyser l'eau de leur robinet

Une trousse d'échantillonnage pour analyser l'eau des robinets est maintenant disponible pour les propriétaires de puits individuels ou de petits réseaux utilisés par moins de 21 propriétaires.

Cette trousse est offerte dans le cadre du Programme d'échantillonnage de l'eau potable lancé récemment par le ministère de l'Environnement du Québec.

C'est à un coût réduit que ce programme fournit l'occasion aux propriétaires de puits de procéder à la vérification de la qualité de leur eau de consommation.

Les tests visent à déceler la présence des paramètres les plus susceptibles de présenter des risques à court terme pour la santé, soit la bactérie *E. coli* et les nitrates-nitrites.

Comment procéder

Le ministère expédiera gratuitement aux personnes qui en feront la demande une trousse qui comprend deux bouteilles d'analyse stérilisée. Un dépliant explicatif accompagne la trousse pour expliquer la procédure à suivre pour effectuer les prélèvements d'eau. Ensuite, ces échantillons sont transmis à l'un ou l'autre des laboratoires accrédités et participant à ce programme.

Le suivi

Les propriétaires seront informés des résultats par téléphone si les analyses indiquent un dépassement de la norme établie. Sinon, le laboratoire transmettra les résultats par la poste dans les deux semaines suivant l'analyse.

Les coûts

Le coût de cette analyse est de 28,76 \$ taxes incluses. Mais il faudra ajouter les frais d'expédition pour l'envoi des échantillons. Pour sa part, le ministère déboursera 10 \$ pour les frais reliés à ce nouveau programme. Le ministère a injecté la somme de un million de dollars dans cette campagne de sensibilisation des propriétaires de puits.

Comment se procurer la trousse

Les propriétaires qui désirent se procurer une trousse doivent le faire avant le 31 août 2001 auprès du ministère de l'Environnement, soit en composant le 1-866-281-TEST (8378), du lundi au vendredi de 8h 30 à 20h ou encore en se branchant par Internet sur le site : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Gilles Duceppe de passage dans la circonscription



Récemment, le chef du Bloc Québécois, M. Gilles Duceppe était de passage dans la circonscription de Laurentides pour appuyer la campagne de financement de la députée Monique Guay. M. Duceppe a pu rencontrer les personnes qui font la vie économique et sociale dans les Laurentides. On le voit ici en compagnie de Mesdames Nicole Deschamps et Monique Guay, deux résidentes de Prévost.

Journal de Prévost

Mission :

Le Journal de Prévost est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité.

Les Éditions Prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal de Prévost.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal de Prévost.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué), doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.



Les Éditions Prévostaises
1272, rue de la Traverse
Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél.: 450-224-7511
Télé.: 450-224-7511 (sur demande)
Courriel : jdeprevost@yahoo.ca

Éditeur :

Gilles Pilon
gilles.pilon2@sympatico.ca

Rédacteur en chef :

Jean Laurin
jean.laurin@videotron.ca

Directeur technique :

Michel Fortier

Revision des textes :

Ginette Burquel, Jean-Claude Côté, Lucille Leduc, Benoit Guérin et Pierre Haché

Infographie :

Carole Bouchard

Imprimeurs :

Payette & Simms, St-Lambert

Tirage : 4 200 exemplaires

Distribution : Poste Canada

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal de Prévost